

RÈGLEMENT MÉDIATHÈQUE/ BIBLIOTHÈQUE

1. Mission de la Médiathèque

La Médiathèque de L'Alliance Ethio-Française d'Addis Abeba à pour mission de diffuser la langue, la culture française et la francophonie en Éthiopie en mettant à la disposition du public des collections (environ 13,500 documents) de livres, périodiques, vidéos, CD audio, DVD et méthodes de langue française.

2. Accès à la Médiathèque

La Médiathèque est composée de trois espaces distincts :

La bibliothèque

Le centre de ressources multimédia

Le centre **FLE**

Ces trois espaces sont ouverts à tous **GRATUIETMENT** et sans formalité pour une consultation sur place.

Horaires d'ouverture

- Du lundi au samedi, de 09h00 à 18h
- Nocturne le lundi, jeudi et veneratedi jusq'à 20h

3. Conditions d'inscription

Pour vous inscrire, munissez vous de :

- 1 pièce d'identité (ID ou passeport)
- 2 photos pour les familles
- 1 photo pour les individus
- 2 numéros de téléphone sur lesquels vous serez personnellement joignable
- L'adresse email valide

Tarifs d'inscription

Type	Inscription	Caution
Employés AEF(permanents)	Gratuite	250
Étudiants AEF	250	400
Étudiants autres	300	500
Individuels éthiopiens	450	500
Individuels non éthiopiens	550	600
Familles éthiopiennes	600	600
Familles non éthiopiennes	800	700
Employés AEF (temporaires)	400	400

La caution sera rendue à la demande sur présentation du reçu délivré lors de l'inscription.

L'inscription est valable un an, de date à date. Après 2 ans de retard de renouvellement l'abonnement sera expiré.

Pour un renouvellement d'inscription, l'abonné devra s'acquitter des droits correspondants et conservera sa carte. Il ne sera pas demandé de repayer une caution.

En cas de perte de la carte de lecture, un supplément de **100 ETB**, et perte de carte bleu et rouge chacun **50 ETB** peut être demandé de repayer afin d'établir une nouvelle carte.

4. Conditions de prêt et services proposés

Pour tout emprunt, la présentation de la carte d'adhésion est exigée.

	Nombre d'emprunts autorisés (papier)	Nombre d'emprunts autorisés (multimédia)
Carte individuelle	2	1
Carte familiale	8	3
Durée du prêt	15 jours	15 jours

Les ouvrages de préférence appelés << Usuels >>, certains ouvrages de qualité ainsi que le dernier numéro de chaque périodique sont exclus du prêt et doivent être consultés sur place.

Si vous êtes adhérent, il est possible de regarder un DVD sur place gratuitement.

5. Règles de vie collective

Les lectures sont tenues de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux, sauf animation expressément organisée par la Médiathèque.

L'accès des animaux est interdit dans la médiathèque.

Les téléphones portables doivent être éteints.

Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés.

La Médiathèque décline toute responsabilité pour les enfants venus non accompagnés.

6. Retard, détérioration, perte de documents

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la Médiathèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, suspensions du droit au prêt...)

En cas de perte ou détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur.

En cas de détériorations ou de retards répétés des documents de la Médiathèque, l'emprunteur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Toute personne, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Merci !!!